



## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### PORTANT SUR LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES

Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 décembre 2019

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 13 et 14 décembre 2019,**

**EXPRIME** la colère des avocats de France à la suite discours du Premier ministre en date du 11 décembre 2019 présentant les arbitrages du gouvernement concernant la réforme des retraites ;

**DEPLORE** que celui-ci se borne à reprendre, concernant les professions libérales, les propositions du rapport Delevoye ;

**S'INQUIETE** que la seule proposition ajoutée par le haut-commissaire pendant la « pseudo concertation », à savoir l'abattement forfaitaire sur l'ensemble des cotisations sociales, ne figure plus parmi les annonces du Premier ministre ;

**DENONCE** l'indifférence du Premier ministre et de son gouvernement, sourds à la colère exprimée par les avocats qui ont bâti un régime autonome, vertueux et solidaire ;

**S'INSURGE** contre la confusion dogmatique que le gouvernement entretient sciemment entre les régimes autonomes et les régimes spéciaux ;

**REITERE** le mandat donné, à l'Assemblée générale des 15 et 16 novembre 2019, au Bureau et à la Présidente d'engager toutes les actions permettant de s'opposer à l'intégration du régime autonome de retraite des avocats dans le futur régime universel ;

**APPELLE LES 70.000 AVOCATS A SE MOBILISER PARTOUT EN FRANCE :**

- **en participant massivement à toutes les actions et mobilisations tendant à faire échec au projet du gouvernement, et ce dès le 17 décembre 2019**
- en participant à la grève, les 6 janvier et 3 février 2020, dans le cadre du mouvement interprofessionnel organisé par le collectif SOS Retraites ;

**N'EXCLUT** aucun autre mode d'action pour obtenir le maintien du régime autonome ;

**APPELLE** tous les magistrats, greffiers et personnels de greffe à se joindre à ce mouvement et à l'amplifier.

\* \*

Fait à Paris, le 13 décembre 2019

Conseil national des barreaux

Motion sur le projet de réforme des retraites

Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 décembre 2019